COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05

sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 21 janvier 2019

Président : Bernard COURRIER.

Membres: Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude

QUIOT, René TOREND, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Alain Barbier.

Contacts téléphoniques: Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

Le Président et les membres de la Commission Sportive et des Compétitions remercient tous les clubs qui leur ont adressé leurs vœux chaleureux et souhaitent une Belle et Heureuse Année 2019 à tous les acteurs du football rhodanien!!!



MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

<u>Attention</u>, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge: A compter du Lundi 21 Janvier 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 25,26 et 27 Janvier 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange: Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 21 Janvier 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 28 Janvier 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 01,02 et 03 Février 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte: Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 08,09 et 10 Février 2019.



PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.

Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.



ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

STADE AMPLEPUISIEN (517784) / STADE DE COUCY à Amplepuis.





FMI

Rappel: La FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté.

Cette mesure est applicable en particulier en cas de terrain impraticable ou en cas de forfait d'une équipe.



FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR; Dans tous les cas, la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité. Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.

2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire :

VETERANS, poule B: Match n° 20933595 du 14/12/18: Am. Laiq. Mions 5 / Muroise Foot 5

VETERANS, poule B: Match N° 20933596 du 14/12/18: Meyzieu 5 / Usvj 5

VETERANS, poule E: Match n° 20933989 du 14/12/18: Fc Gerland Lyon 5 / Fc Ménival 6 VETERANS, poule F: Match n° 20934124 du 14/12/18: Cs Meginand 5 / As Craponne 5

U15 D2, poule A: Match n° 20462332 du 16/12/18: Fc Bords de Saône 1 / Bron Grand Lyon 1

En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District avant le Lundi 28 Janvier 2019, 14 heures :

sont concernées les équipes recevantes ci-dessous :

SENIORS D2, poule C: Match n° 20456565 du 09/12/18: Fc Pays Viennois1 / Fc De Limonest 3 VETERANS, poule B: Match n° 20933587 du 07/12/18: Asc Jons 5 / Fc Chassieu Décines 5



FORFAITS

FEMININES U15 D1 à 8, poule C : Match n° 21187702 du 26/01/19 : Fc Vénissieux 2/ J.St.O Givors 1 Forfait du J.St.O Givors

Forfait Général



HOMOLOGATION TOURNOIS

504733 CS REYRIEUX - U7 U15 le 16/02/19 U13 le 17/02/19